

REUNION DU CEP DU BRABANT DU 27 NOVEMBRE 2013

Présents : Chantal, Geneviève, Myriam, Léon et Daniel

1) PV de la réunion du 02/10/2013

Approuvé sauf le point Divers : modifier le nom du joueur de St Clément :
Luc Vanbrusselen au lieu de Luc Delmée.

2) Lift par mail

Myriam reprend la suggestion de Thierry Henkart. Au lieu d'envoyer le Lift sur les boîtes mails des abonnés, il serait préférable de créer un lien vers le site de la FATTB. Le CEP va concerter Jean-Pierre Dehoux.

3) Date d'affiliation

Comme les clubs encodent eux-mêmes les joueurs, la date officielle d'affiliation sera celle inscrite par le secrétaire dans le signalétique en ligne, case «date d'affiliation ». Toutefois, le membre ne pourra jouer en championnat ou en tournoi que s'il répond aux dispositions du Règlement sportif : Art II § 1 à 6.

4) Transferts

Les transferts tardifs sont acceptés (voir Article 12 du Règlement général FROTTBF p.13) avec l'accord des deux clubs et du CEP.

Un avis sera publié dans le Lift afin d'entériner ce ou ces transferts.

5) Attitude de Liège concernant la double appartenance

Suivant l' Article 15 du Règlement général, l' assemblée générale provinciale est souveraine pour prendre toute décision intéressant les activités provinciales.

6) Respect du Règlement

Le CEP et les comités provinciaux sont tenus de respecter les Statuts, les Règlements qui régissent la FROTTBF (les provinciales, les clubs et les joueurs).

Néanmoins afin d'éviter de créer et d'envenimer des conflits, les différents Comités prennent souvent des décisions en fonction de l'esprit du Règlement.

7) Classement des séries A

Le classement des séries A est régi par l'Art X §4d) -5 et est établi par le Président fédéral et le Secrétaire fédéral.

8) Carte de membre

Le CEP exige que les joueurs soient porteurs d'une carte de membre **mise à jour** avec **une photo récente** lors des différentes rencontres de championnat, de tournois et de critères.

9) AG de mi-saison

Le CEP n'a pas reçu beaucoup de réponses à l'invitation pour organiser une AG à mi-saison. Le CEP attend des nouvelles des clubs qui n'ont pas encore répondu.

Il y a 5 clubs qui ont donné un avis : 2 contre, 2 pour et 1 mitigé.

Le CEP remercie Rapid Forest pour avoir prêté sa salle pour cette organisation.

10) Tournoi Provincial du Brabant

Le CEP remercie le club de Ry-Ternel pour son engagement à organiser ce tournoi.

La demande des tables, filets et séparations est introduite par Ry Ternel à l'ADEPS.

L'administration communale de Lasnes envoie un état de recouvrement après l'occupation de la salle. Le CEP paie la somme de 120€. Le barman s'occupe des boissons et de la restauration.

La sono et les marquoirs de la fédération seront

apportés et installés par Ry-Ternel. Le club de Ry-Ternel et les membres du CEP sont

sollicités pour apporter des lots. Les coupes sont offertes par le Comité fédéral.

Le CEP le remercie pour ce geste amical. Le prix des séries est de 2€ et de 1,50€ pour les séries d'âge. Les tableaux seront établis chez et par Chantal. La table d'arbitrage sera tenue par Chantal et Geneviève.

11) 50 ANS de la FATTB

Le CEP fixe la date définitive au **20 septembre 2014** (et non plus le 13 septembre). Il attend tous les invités pour 18h30 au Restaurant "Le Bois d'Arpes", chaussée de Mons n°30 à 1400 Nivelles.

Le CEP remercie Jacques Mahauden pour avoir établi un historique de la Fédération qui sera imprimé et distribué aux clubs présents et aux invités VIP.

Cet ouvrage sera mis également sur le site de la FATTB par l'envoi d'un lien.

La couverture sera élaborée par Myriam et le CEP.

12) Classement des joueurs en double appartenance

Pour les nouveaux membres qui s'inscrivent en début ou en cours de saison, le CEP devra appliquer le tableau d'équivalence. Toutefois, après avoir participé à au moins 60% des rencontres de championnat provincial ou fédéral, le CEP maintiendra le classement calculé par le signalétique.

A mi-saison, le CEP modifie les classements des joueurs qui ont obtenu les moyennes des classements supérieurs et dans certains cas ou à la demande d'un club, un changement de lettre sera appliqué par le CEP.

13) Tournois et Critériums

Le CEP se réjouit de constater que l'ambiance sportive et amicale règne lors de ces compétitions. On ne peut souhaiter qu'une chose : que cela dure et perdure.

Pour la série Juniors en critérium, le changement d'heure a été apprécié par les joueurs. Attention, il faut prévoir une salle où l'on peut jouer sur 5 tables au moins.

Le programme "Tournois" fonctionne bien mais un **rappel** doit être fait :

Lors du retour des **feuilles d'arbitrage**, le juge arbitre a constaté et à plusieurs reprises que le **score** du match était **inversé**. Cela retarde le tournoi, induit le juge arbitre en erreur et mécontente les joueurs qui doivent continuer le tournoi.

14) Descentes et montées

Les tableaux seront publiés dans le Lift.

15) Présence du CEP aux différentes manifestations

Chantal est présente à tous les tournois et Critériums. Myriam est présente à tous les tournois et aux critériums Vétérans. Qui peut se présenter aux autres critériums ?

Léon, Geneviève et Daniel seront présents au Tournoi du Brabant et le 8 février à l'AG de la FROTTBF à " la Maison de Tous" à Plancenoit, accompagnés des clubs suivants : Phénix, Boitsfort, Elan et Ry-Ternel. Réserves : Plancenoit, Dongelberg et Pal. Evere.

16) Forfait général

Le forfait général de Phénix 3 est à signaler dans le Lift. Les joueurs brûlés sont : Kuypers Myriam, Zdanowicz Kevin, Advév Musa et Oltarzewski Patryk. Les joueurs récupérés qui pourront jouer en équipes supérieures sont Kuypers Myriam et Zdanowicz Kevin.

17) Le point sur le championnat

⇒ Beaucoup d'équipes ne jouent qu'à 3 malgré un grand nombre de joueurs prévus pour une équipe (certaines ont plus de huit joueurs). Une équipe fait forfait général.

⇒ Le CEP demande un **gros effort** aux joueurs et aux capitaines pour être présents **une demi-heure** avant les rencontres afin de **débuter** les matchs **à l'heure prévue** au calendrier. Le CEP demande également aux capitaines de remplir correctement les feuilles et de les vérifier avant de les signer et de les envoyer au Secrétariat provincial ou fédéral (scores inversés, nombre de sets incomplets, etc...).

⇒ En ce qui concerne les rencontres de Tubize 2 en sem.10, 11 et 12 ainsi que celle de Dongelberg en sem. 7, le CEP a communiqué aux deux clubs (Tubize et Dongelberg) et à tous les secrétaires sa décision de modifier les scores des rencontres. Elle applique l'amende de 6,50 € par rencontre fautive pour équipes irrégulières, joueur pas à sa place. Les matchs de Cindy Coolens et de Dejaiffe Noël sont donc retirés. Sem. 10 : Tubize 2 - Phénix 1 : 10-6, sem. 11 : Noroit 1 - Tubize 2 : 9-7, sem. 12 : Tubize 2 - Dongelberg1 : 6-10, sem. 7 : Dongelberg 2 - Pal Evere 1 : 8-8.

⇒ **Le CEP demande que les feuilles de matchs soient encodées pour le mardi à 20h au plus tard. Une amende de 1,50€feuille sera appliquée pour les feuilles non encodées.** Les résultats doivent être communiqués **immédiatement** par tél, fax ou mail à G. De Moyter et au plus tard pour le samedi 12h.

Pour le Fédéral, les résultats doivent être communiqués par mail ou par téléphone pour le dimanche midi au plus tard à Jacques Wiesen ou à Olivier Deresteau.

L'original des feuilles de matchs des Fédérales doit être envoyé directement et uniquement à Olivier Deresteau, **le double des feuilles des équipes de Fédérales jouant à l'extérieur et à domicile doit être également transmis au Secrétariat provincial (G. De Moyter) pour le mercredi au plus tard.**

18) Le tirage des coupes

Il a été effectué. Les matchs d'alignement se déroulent la semaine du 16/12/2013 au 22/12/2013.

19) Le signalétique en ligne

La plupart des listes fonctionnent. Le CEP a demandé au programmeur de compléter le programme afin de pouvoir contrôler la liste des forces.

Le CEP est maintenant averti lors des affiliations et des ré-affiliations de joueurs. Les autres modifications devront encore être communiquées par les secrétaires par l'envoi d'un mail ou d'un fax au secrétariat provincial. Les formulaires d'affiliations et de ré-affiliations sont toujours obligatoires.

20) Divers

⇒ Le CEP demande à Nathanaël d'ajouter sur les tableaux des tournois un encart afin de mentionner les 4 premiers des séries ; de même sur la liste des inscriptions, d'ajouter le prix à payer et le montant total à percevoir.

⇒ Si des modifications sont apportées aux fichiers transmis entre les membres du CEP, il faut numéroter chaque version après chaque changement (V1, V2, V3...).

⇒ Pour la communication des résultats Vers l' Avenir, il n'est pas possible d'attendre le dimanche.

⇒ Myriam percevra une indemnité mensuelle pour la rédaction du Lift.

⇒ Dans le tableau du Championnat du Brabant, le classement des Dames Open est mentionné à titre indicatif pour la sélection des Dames en vue des rencontres internationales.

⇒ Le mail de Jean-Pierre a été envoyé pour avertir tout le monde que des modifications ont été apportées au site de la FATTB et que la finale des coupes Challenges de Belgique se jouera à 21 points. Les tableaux des handicaps simples et des doubles sont publiés dans le BO n°2 de la FROTTBF et sont sur le site de la FATTB.

⇒ La nouvelle déclaration d'accident, présente sur le site de la FATTB, devra être présente dans tous les clubs à partir du 1er janvier 2014.

Une amende de 10€sera appliquée aux clubs qui n'auront pas mis ces formulaires à la disposition des joueurs lors d'un accident.

Le rédacteur : Daniel